

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE SICAV ECHIQUIER

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2019

Sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport de gestion du conseil d'administration	8
rapport sur le gouvernement d'entreprise	13
rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte	15
rapport du commissaire aux comptes	21
comptes annuels	25
<i>bilan</i>	26
<i>actif</i>	26
<i>passif</i>	27
<i>hors-bilan</i>	28
<i>compte de résultat</i>	29
<i>annexes</i>	30
<i>règles & méthodes comptables</i>	30
<i>évolution actif net</i>	34
<i>compléments d'information</i>	35
inventaire	47

Commercialisateur	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Société de gestion	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
Dépositaire et conservateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Centralisateur	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
Commissaire aux comptes	CABINET PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Monsieur Frédéric Sellam 63, rue de Villiers 92208 Neuilly sur Seine.

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables

Actions A, G, I, IXL et J :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Objectif de gestion

Echiquier Major SRI Growth Europe est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les marchés des actions européennes et investissant dans des entreprises de croissance leaders dans leurs secteurs. Cet objectif est associé à une démarche de nature extrafinancière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Indicateur de référence

L'indice MSCI EUROPE est un indicateur représentatif de la gestion d'Echiquier Major SRI Growth Europe. Cet indice est représentatif de l'évolution des marchés actions des pays les plus développés en Europe. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées

La gestion est orientée vers les marchés des actions européennes. Le compartiment est exposé essentiellement sur des grandes valeurs européennes. Le compartiment se réserve aussi la possibilité de s'exposer sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40 % de l'actif net.

La gestion d'Echiquier Major SRI Growth Europe s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -stock picking- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus approfondi d'évaluation des sociétés mises en portefeuille.

Cette gestion est basée sur une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une notation développée en interne et portant sur plusieurs critères que sont notamment :

la qualité du management de l'entreprise, la qualité de sa structure financière,

la visibilité sur les futurs résultats de l'entreprise, les perspectives de croissance de son métier, les aspects environnementaux et sociaux, l'aspect spéculatif de la valeur.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif s'appuyant sur de l'analyse quantitative et qualitative. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

Echiquier Major SRI Growth Europe intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille. Etant donnée la thématique d'investissement de ce compartiment (sélection de sociétés européennes leader et en croissance), l'analyse ESG permet de mieux identifier les entreprises dirigées par des équipes de management de grande qualité, capables d'attirer et motiver les meilleurs éléments et d'anticiper les réglementations sociales et environnementales pour installer durablement leur leadership. L'analyse ESG permet ainsi d'approfondir notre connaissance des entreprises et ainsi minimiser les risques attachés à l'investissement. Echiquier Major SRI Growth Europe s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans son univers d'investissement (approche « best in universe ») ou ceux démontrant une amélioration continue de leur pratiques ESG dans le temps (approche « best efforts»). Il s'agit pour nous d'évaluer si l'entreprise s'inscrit dans une réelle démarche de progrès en se fixant des objectifs ambitieux.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeant, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires éthique des affaires.

L'ensemble de ces critères ESG permet de déterminer la note ESG sur 10 qui est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné:
- Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
- Pour les valeurs de service : la note « Social » contribue à hauteur de 2/3 dans la note de Responsabilité tandis que la note Environnement représente 1/3 de la note de Responsabilité.

Le processus de notation intervient avant la prise en compte des critères financiers.

L'objectif extra financier visé par le compartiment est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant des axes d'améliorations précis, à suivre dans le temps.

En fonction des convictions du gérant, la construction du portefeuille peut conduire à un portefeuille concentré (moins de 50 valeurs).

Echiquier Major SRI Growth Europe n'a recours aux instruments dérivés que dans le cadre de couverture du risque de marché et du risque de change.

Les actifs (hors dérivés)

Les actions :

Echiquier Major SRI Growth Europe est exposé à hauteur de 60% minimum sur les marchés des actions européennes et 25% maximum en actions non européennes.

Le compartiment est exposé à hauteur de 60% minimum en valeurs représentatives de grandes capitalisations et de tous secteurs d'activité.

Par ailleurs, le compartiment peut être exposé sur des petites et moyennes valeurs européennes dans la limite de 40% des actifs détenus.

Toutefois, afin de permettre l'éligibilité du compartiment au PEA, le compartiment est investi à hauteur de 75 % en actions européennes.

Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25 %, le compartiment peut investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du compartiment sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont des titres réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans.

Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de La Financière de l'Echiquier ainsi que sur les notations proposées par les agences.

Lorsque les titres sont réputés spéculatifs ou non notés, leurs émetteurs appartiennent à des groupes suivis par la recherche interne de La Financière de l'Echiquier.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF sous réserve de ne pas être en contradiction avec la stratégie d'investissement. Il peut s'agir d'OPC gérés par la société de gestion ou par une société liée.

Instruments dérivés

Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens, non réglementés et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le compartiment prendra exclusivement des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché et éventuellement contre le risque de change.

Les instruments utilisés sont :

futures sur indices,

options sur titres et sur indices,

options de change et change à terme.

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du compartiment.

Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille de l'OPCVM.

Titres intégrant des dérivés

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles, etc...) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Aucune contrainte de notation ne s'applique aux obligations convertibles.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres et valeurs mobilières assimilés ou indices dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif net. Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

Dépôts

Néant

Emprunt d'espèces

Le compartiment peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10%.

Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres

Néant

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

Risque actions :

Echiquier Major SRI Growth Europe est exposé à hauteur de 60 % minimum en actions.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Risques liés à l'investissement dans des actions de petite et moyenne capitalisation :

Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPC peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

Risque de taux :

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Souscripteurs concernés :

Action A : Tous souscripteurs

Action G : Réservée à la commercialisation par des intermédiaires financiers

Action I : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action IXL : Réservée aux investisseurs institutionnels

Action J : Réservée aux investisseurs institutionnels

Profil de l'investisseur type :

Le compartiment s'adresse à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention d'actions d'un tel compartiment, c'est à dire le risque des marchés actions défini ci-dessus.

Echiquier Major SRI Growth Europe peut servir de support à des contrats individuels d'assurance vie à capital variable, libellés en unités de comptes.

Echiquier Major SRI Growth Europe peut servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER. Le compartiment se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Echiquier Major SRI Growth Europe dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du compartiment.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Indications sur le régime fiscal

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'action(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution de l'actionnaire ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des actions de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des actions de la SICAV.

La SICAV propose deux catégories d'actions de capitalisation, il est recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'actionnaire, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux actionnaires résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les actionnaires de la SICAV sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les actionnaires pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout

manquement par les actionnaires à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les actionnaires sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les actionnaires pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible sur le site de la société de gestion (www.lfde.com). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.lfde.com ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 PARIS. Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès de la société de gestion au 01.47.23.90.90.*
- *Date d'agrément par l'AMF de la Sicav : 3 décembre 2018.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 28 janvier 2005.*
- *Date de création de la Sicav : 4 décembre 2018.*
- *Date de création du compartiment : 11 mars 2005.*

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, Messieurs,

Dans le respect des dispositions statutaires et légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre les comptes à votre approbation.

Dans ce cadre, nous vous demanderons de bien vouloir procéder au vote des résolutions correspondantes.

Nous espérons que l'ensemble de ces propositions recevra votre approbation.

Le Conseil d'administration

2019 marque la meilleure année de performance depuis la création du fonds. En 2019, Echiquier Major SRI Growth Europe progresse de 39,98% (+26,05% pour son indice de référence le MSCI Europe).

Le fonds a profité à plein de son positionnement sur les valeurs de croissance et de qualité (leaders générant des retours sur capitaux employés élevés) dans un contexte de taux bas favorable et d'incertitudes (géopolitique, cycle, ...) et n'a souffert d'aucune sous performance significative témoignant d'un bon stock picking.

La sélection de titre a été satisfaisante. Les secteurs qui ont le plus contribué à la performance sont l'IT technologie (29% du fonds en moyenne), en croissance de 52%. Le secteur industriel (19% du fonds en moyenne), en hausse de 43% est le deuxième contributeur. Le troisième contributeur sectoriel est la santé (15% du fonds en moyenne, en hausse de 35%). La moitié du portefeuille progresse entre 40% et 95%. Les principaux contributeurs à la performance annuelle sont CELLNEX (+95%), WORLDPAY (+81%), ASML (+95%), LSE (+81%), TELEPERFORMANCE (+57%).

En 2019, 5 nouvelles valeurs sont entrées en portefeuille et 3 sont sorties. LSE (Le leader européen dans la vente d'indice et de solutions de clearing), STRAUMANN (leader mondial sur le marché des implants dentaires), LONZA (leader mondial dans l'outsourcing de la fabrication de médicaments), KINGSPAN (leader européen dans l'isolation pour le bâtiment) et PHILIPS (leader des technologies de santé) sont entrés. FAURECIA (faiblesse des marchés finaux), NOVOZYMES (valorisation excessive au regard du profil de croissance), CAP GEMINI (suite au rachat d'ALTRAN) sont sortis.

Nous chercherons en 2020 à mettre à profit toute volatilité excessive pour renforcer les dossiers de qualité. La prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) reste à nos yeux une source essentielle de performance, quelles que soient les conditions de marché.

Major	FR0010321828	39.98%
Major - Part G	FR0010581728	41.70%
Major - Part I	FR0011188275	42.38%
Major - Part J	FR0013392404	39.95%

Proportion d'investissement de l'actif en titres ou droits éligibles au PEA : 82.14%

Pour information, le fonds peut être amené à investir dans les parts institutionnels de nos fonds dès lors qu'elles existent.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Renseignements règlementaires

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas des parts d'OPCVM gérés par Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Présentation de notre politique générale

Depuis 2007, Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour l'ensemble des fonds actions Financière de l'Echiquier, investis en Europe. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise (directeur des relations investisseuses, directeur financier, directeur du développement durable). Nous n'avons pas recours aux agences de notation.

Les entretiens ISR sont systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

Echiquier Major, fonds ISR de la gamme Financière de l'Echiquier, accorde une importance toute particulière aux enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. Le fonds investit uniquement dans des valeurs ayant obtenu une note extra financière supérieure à (6/10).

Politique d'exécution des ordres

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

Politique de vote

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

La société de gestion FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

Suite à la transposition de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (ou « Directive OPCVM 5 »), l'ESMA a adopté le 31 mars 2016, ses orientations sur les dispositions relatives à la rémunération des gérants d'OPCVM. Les orientations s'appliquent aux sociétés de gestion d'OPCVM à compter du 1er janvier 2017, pour les bonus payés en 2018.

Dans ce cadre, LFDE a mis à jour sa politique de rémunération. La Financière de l'Echiquier a adapté sa politique de rémunération sur la composante variable, afin de permettre une gestion saine et efficace des risques mais également de permettre un contrôle des comportements des collaborateurs exposés dans leur fonction, à la prise de risque.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère et à ceux des investisseurs dans ces OPCVM, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération a été mise en place afin de :

- supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ;
- supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ;
- assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Le personnel de LFDE perçoit une rémunération comprenant une composante fixe et une composante variable, dûment équilibrées, faisant l'objet d'un examen annuel et basées sur la performance individuelle ou collective. Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire.

La politique de rémunération a été approuvée par les Administrateurs de la Société de Gestion. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : www.lfde.com. Une copie manuscrite de cette politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande.

Rémunération

- rémunération fixe 2019 : RT : 5 028 K / Autres : 6 110 K (50 / 138)*
- rémunération variable au titre de 2019 : RT : 4 216 K / Autres : 1 792 K (50 / 138)*
- dont rémunération variable différée : RT : 1 088 K / Autres : 0 K (8/130)*

RT : Risk Takers

* Bénéficiaires effectifs

Travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Votre Conseil d'administration s'est réuni :

Le 02 janvier 2019 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Projet d'apport de six FCP à six compartiments à créer de la SICAV ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- > Rapport du conseil d'administration
- > Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- > Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

le 7 février 2019 afin de statuer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil du 2 janvier 2019 ;
- Création d'un nouveau Compartiment ;
- Projet d'apport par voie de fusion des 6 FCP Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme aux 6 compartiments respectifs Echiquier Value Euro, Echiquier Major Sri Growth Europe, Echiquier World Equity Growth, Echiquier QME, Echiquier Entrepreneurs et Echiquier Court Terme de la SICAV à créer ;
- Administration de la société ;
- rémunération des membres du Conseil d'administration ;
- fonctions et mandats exercés par les mandataires sociaux dans d'autres sociétés ;
- conventions réglementées ;
- proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Bruno Prigent ;
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ;
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire ;
- date et lieu de la réunion ;
- projet d'ordre du jour ;
- projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses.
- Zoom sur un des prochains compartiments de la SICAV Echiquier Major SRI Growth Europe ;
- Pouvoirs ;

Le 19 mars 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption des 5 FCP ECHQUIER VALUE EURO, ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHQUIER QME, ECHQUIER ENTREPRENEURS par les 5 compartiments respectifs ECHQUIER VALUE EURO, ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE, ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH, ECHQUIER QME, ECHQUIER ENTREPRENEURS, à créer, de la SICAV ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment ECHQUIER AGENOR MID CAP EUROPE et d'une catégorie d'action « I USD » dans le compartiment ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH ;
- Questions diverses – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Le 26 avril 2019 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHQUIER COURT TERME par le compartiment ECHQUIER SHORT TERM CREDIT à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 mai afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHQUIER ALPHA MAJOR

de la SICAV ECHQUIER ;

- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Rapport du conseil d'administration
- Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Questions diverses - Pouvoirs.

Le 25 juin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Création d'une catégorie d'action « IXL » dans le compartiment Echiquier World Equity Growth ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 02 juillet à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'administration du 25 juin 2019 ;
- Rappel des dernières évolutions de la SICAV depuis février 2019 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société de gestion ;
- > Point Gestion ;
- > Dispositif de contrôle ;
- > Stratégie de commercialisation ;
- Projet d'apport par voie de fusion du FCP Echiquier World Next Leaders par le compartiment Echiquier World Next Leaders de la SICAV à créer ;
- Projet d'évolution ;
- > Création d'une part « IXL » sur le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe ;
- > Autres évolutions ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- > Date et lieu de la réunion ; projet d'ordre du jour ;
- > Projet de texte des résolutions ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 03 juillet afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHQUIER PRIME PATRIMOINE par le compartiment ECHQUIER ALPHA MAJOR de la SICAV ECHQUIER ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 24 septembre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Arrêté de la parité d'échange dans le cadre de la fusion-absorption du FCP ECHQUIER WORLD NEXT LEADERS par le compartiment ECHQUIER WORLD NEXT LEADERS à créer de la SICAV ;
- Questions diverses – Pouvoirs.

Le 18 novembre afin de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration ;
- Projet de fusion-absorption du FCP ECHQUIER PRIME par le compartiment ECHQUIER QME de la SICAV ECHQUIER ;
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire
- > Rapport du conseil d'administration
- > Fixation de la date et du lieu de la réunion et projet d'ordre du jour
- > Examen et adoption du projet de texte des résolutions
- Démission de Monsieur Christophe MIANNE de son mandat de Président Directeur Général de la SICAV
- Choix du mode d'administration de la SICAV
- Nomination du nouveau Président Directeur Général de la SICAV
- Modifications du Prospectus de la SICAV
- Questions diverses - Pouvoirs.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**Choix des modalités d'exercice de la direction generale**

Conformément à l'article L.225-51-1 alinéa 2 du Code de commerce, il revient au Conseil d'administration de choisir le mode de direction et d'administration générale de la SICAV, soit en dissociant les fonctions de Président et de Directeur général, soit au contraire en réunissant ces deux fonctions.

Le Conseil d'Administration lors de sa séance de décision du 18 novembre 2019 a décidé de conserver unies les fonctions de Président et de Directeur Général de la SICAV.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SICAV ECHIQUIER DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**NOM : Christophe Mianné**

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Président-Directeur Général
FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	Directeur Général
NEW PATRIMONIAL HOLDING	Directeur Général Délégué
GRAMONT	Gérant
MADRID	Président
VALENTINE	Gérant

NOM : Maroussia Ermeneux

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT (SICAV)	Président-Directeur Général
ECHIQUIER FUND	Administrateur
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur

NOM : Didier RIGAUT

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur (représentant permanent de AGPM VIE)
LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL (SICAV)	Administrateur

NOM : Bruno Prigent

NOM DE LA SOCIETE	MANDATS EXERCES / FONCTIONS
ECHIQUIER (SICAV)	Administrateur
SGBT Luxembourg	Administrateur – membre du comité d'audit – membre du comité des rémunérations
EQUIGEST	Aministrateur
OFI Financial Investment	Aministrateur
IZNES	Président du comité de suivi
EPSOR	Membre du comité stratégique
ASSACT SG	Vice Président
KUZULIER	Président
AILANCY	Associate Partner
BLACKFIN	Industry Advisor

REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature que ce soit n'a été versé par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes en a préalablement été informé pour la constitution de ses rapports.

DECLARATION – TABLEAU DES DELEGATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, il est déclaré qu'au 31 décembre 2019 aucune délégation en cours de validité n'a été accordée par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

Rapport article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte

Ce rapport répond aux exigences de l'Article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Le fonds Echiquier Major SRI Growth Europe dont l'encours était supérieur à 500 millions d'euros au 31 Décembre 2019 est concerné par cette obligation.

En **2019**, Echiquier **MAJOR** SRI Growth Europe, c'est...



*ampoule à incandescence
Données au 31/12/2019

Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost, ADEME

• Démarche générale sur la prise en compte des critères ESG

Précurseur en matière d'Investissement Socialement Responsable (ISR), La Financière de l'Echiquier attache depuis sa création, une importance fondamentale aux enjeux extra-financiers, et en particulier à la gouvernance des entreprises. La société a formalisé dès 2007 sa stratégie d'intégration des critères ESG dans l'évaluation des entreprises en portefeuille, avant d'être l'un des premiers signataires des UN PRI (United Nations Principles for Responsible Investment) de la place de Paris, en 2008.

Les informations relatives à la prise en compte des critères ESG dans le cadre d'Echiquier Major SRI Growth Europe sont disponibles au sein de la documentation mise en ligne sur notre site internet (www.lfde.com) dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ».

L'ensemble des informations demandées par l'article 173 sont en particulier disponibles dans les différentes sections du Code de Transparence :

- Section 2 : Démarche générale de la société de gestion sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)
- Sections 2 et 3 : Adhésion à des chartes, codes, initiatives et labels
- Section 3 - Paragraphe 3.2 : Moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs
- Section 3 - Paragraphe 3.4 : Principes et critères liés au changement climatique pris en compte dans l'analyse
- Section 3 : Informations sur la méthodologie d'analyse ESG propriétaire ainsi que la nature des critères pris en compte dans l'analyse

• **Méthodologie et résultats**

Les données concernant les indicateurs environnementaux, climatiques et ceux contribuant à la transition énergétique nous sont fournies par la société Trucost. Le taux de couverture du portefeuille sur ces indicateurs est de **100%**. Les données ESG sont quant à elles issues de la recherche interne de La Financière de l’Echiquier. L’indice de référence utilisé est le MSCI Europe Net Return.

Les résultats pour Echiquier Major SRI Growth Europe sont disponibles ci-dessous :

A. Indicateurs ESG

	% des valeurs couvertes par l'analyse ESG	Note ESG moyenne	Note E moyenne	Note S moyenne	Note G moyenne
31/12/2019	100%	7,2/10	6,8/10	7,0/10	7,4/10
31/12/2018	100%	7,3/10	7,0/10	7,3/10	7,4/10
31/12/2017	100%	7,2/10	7,0/10	6,8/10	7,4/10

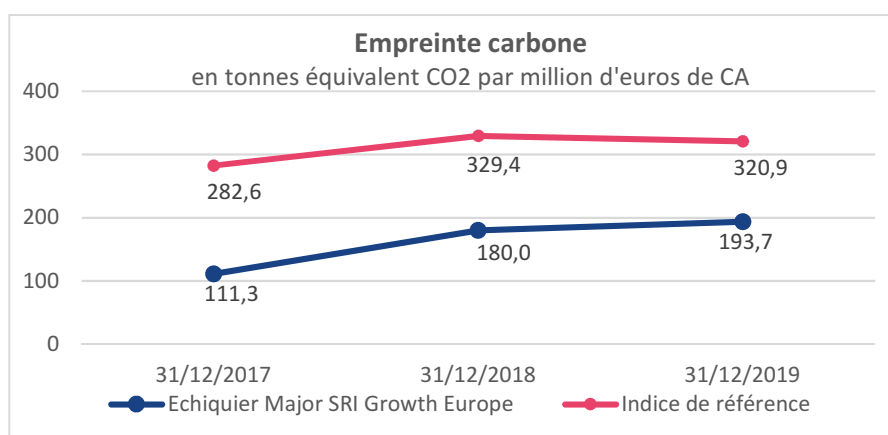
Source : La Financière de l’Echiquier

B. Empreintes carbone

Il s’agit ici de quantifier les gaz à effet de serre « embarqués » dans le portefeuille exprimés en tonnes équivalent CO2 (t eq CO2). La méthodologie pour laquelle nous avons opté comptabilise :

- **Les émissions directes** correspondent aux émissions dites de « scope 1 ». Ces émissions sont celles générées directement par l’activité de l’entreprise. Elles incluent notamment les flottes de véhicules d’entreprise et ses diverses installations (bâtiments...).
 - **Les émissions indirectes** correspondent aux émissions dites de « scope 2 » ainsi qu’à une partie du « scope 3 amont ». Celles-ci incluent notamment les émissions attachées à l’électricité consommée, aux voyages d’affaires, au transport et à la logistique.
- *Empreinte carbone par million d’euros de Chiffre d’Affaires (CA) :* La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à son chiffre d’affaires donne **une mesure de l’intensité carbone** permettant de comparer les entreprises entre elles, quelle que soit leur taille. Nous avons retenu cet indicateur car il s’agit d’une métrique mature, communément admise pour appréhender le risque de transition, soit l’exposition des portefeuilles au risque d’une généralisation à l’échelle mondiale d’un prix plus élevé du CO2.

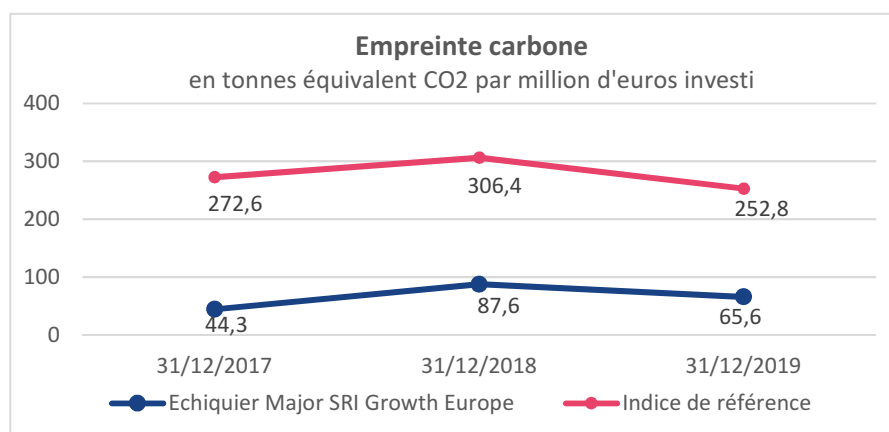
$$\text{Empreinte carbone par million d’euros de CA} = \frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des CA détenus par les titres en millions d’euros}}$$



Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l’Echiquier, Trucost

- Empreinte carbone par million d'euros investi : La comparaison des émissions de gaz à effet de serre de chaque entreprise relativement à un million d'euro investi permet aux porteurs de nos fonds de **mesurer les émissions dont ils sont « responsables »** au travers de la « détention en capital indirecte » dans les entreprises présentes en portefeuille.

$$\text{Empreinte carbone par million d'euros investi} = \frac{\text{Somme des émissions carbone des titres détenus en t eq CO2}}{\text{Somme des encours des titres détenus en millions d'euros}}$$



Données au 31/12/2019
Sources : La Financière de l'Echiquier, Trucost

Malgré une légère hausse de l’empreinte carbone « par million d’euros de chiffre d’affaires », le fonds Echiquier Major SRI Growth Europe reste **nettement moins carboné que son indice de référence**. Cette hausse, initiée en 2018, s’explique notamment par l’entrée en portefeuille de valeurs industrielles comme par exemple **AIR LIQUIDE, PRYSMIAN** et plus récemment **KINGSPAN**.

L’**empreinte carbone « par million d’euros investi »** a quant à elle **diminué**. Ceci s’explique notamment par la performance positive des marchés actions européens en 2019, ayant contribué à l’augmentation de la taille des capitalisations boursières des entreprises en portefeuille. Pour un million d’euros investi, cela réduit donc la proportion de capital détenue par chacun des porteurs et donc l’empreinte carbone dont ils sont « responsables ».

- Analyse sectorielle : Le tableau suivant donne un aperçu des différences de répartition sectorielle entre le portefeuille et son indice de référence. Il permet également d’analyser la différence d’empreinte carbone (méthode par million d’euros de chiffre d’affaires) entre le portefeuille et son indice de référence en séparant ce qui relève de l’allocation sectorielle de ce qui relève de la sélection de titres.

Secteurs GICS	Allocation du fonds	Allocation de l'indice	Int. carbone* du fonds (t eq CO2/M€)	Int. carbone* Indice (en t eq CO2/M€)	Effet allocation sectorielle	Effet sélection de titres	Effet total
Conso. Discrétionnaire	8,8%	9,7%	147,4	89,0	4,5%	-3,4%	1,1%
Conso. de base	9,6%	14,0%	242,8	197,7	-0,5%	-1,3%	-1,8%
Energie	0,0%	6,9%	0,0	546,8	10,2%	0,0%	10,2%
Finance	6,8%	18,1%	4,8	12,9	-9,9%	0,3%	-9,6%
Santé	17,8%	13,9%	85,7	70,1	4,3%	-0,5%	3,8%
Industrie	21,2%	13,9%	233,1	157,8	8,4%	-7,0%	1,4%
Technologies	26,9%	6,0%	62,7	62,5	8,2%	0,0%	8,2%
Matériaux	6,0%	7,4%	729,7	1 064,2	4,4%	7,9%	12,3%
Immobilier	0,0%	1,5%	0,0	74,6	-0,2%	0,0%	-0,2%
Télécom	2,9%	4,4%	101,1	73,1	-3,3%	-0,1%	-3,4%
Serv. aux collectivités	0,0%	4,2%	0,0	1 242,1	17,5%	0,0%	17,5%
TOTAL	100%	100%	193,7	320,9	43,7%	-4,1%	39,5%

Source : Trucost
Données au 31/12/2019
*Int.Carbone = intensité carbone

Fin 2019, le fonds Echiquier Major SRI Growth Europe était environ **40% moins intense en carbone que son indice de référence.**

Les deux éléments qui ont eu l'**effet positif le plus important** sont :

- L'impasse sectorielle sur le secteur de services aux collectivités (secteur très émetteur de CO2)
- La sous-pondération et la sélection de titre au sein du secteur des matériaux (secteur très émetteur de CO2)

Les deux éléments qui ont l'**effet négatif le plus important** sont :

- La sous-pondération sur les secteurs financier et télécom (secteurs peu émetteurs de CO2)

- Principaux contributeurs : Le tableau suivant présente les dix principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds Echiquier Major SRI Growth Europe.

	Entreprises	Empreinte carbone (t eq CO2)	% de l'empreinte carbone totale du fonds	Intensité carbone (t eq CO2/M€ CA)	Contribution à l'empreinte carbone	Source des données
1	Prysmian	13 041,6	29,0%	377,6	-16,6%	CDP
2	Air Liquide	10 642,5	23,6%	1 384,1	-21,0%	CDP
3	Michelin	5 284,9	11,7%	265,2	-3,5%	CDP
4	DSM	2 200,4	4,9%	222,0	-0,7%	CDP
5	Nestlé	2 130,2	4,7%	526,8	-3,0%	CDP
6	Kerry Group	1 857,2	4,1%	225,4	-0,6%	CDP
7	Kingspan	1 547,3	3,4%	179,0	0,3%	CDP
8	Infineon	1 131,8	2,5%	175,3	0,3%	ENV
9	Unilever	1 053,5	2,3%	161,6	0,5%	CDP
10	Compass	890,7	2,0%	45,3	7,1%	CDP

Source : Trucost - Données 31/12/2019

Légende :

CDP : valeur issue du Carbon Disclosure Project

ENV : valeur extraite du rapport RSE

Les trois principaux contributeurs à l'empreinte carbone du fonds, que sont : **PRYSMIAN, AIR LIQUIDE** et **MICHELIN**, sont responsables de **64% de l'empreinte carbone du fonds.**

C. Indicateurs de contribution à la transition énergétique

Pour les entreprises du secteur minier et de la production d'électricité uniquement (secteurs sur lesquels se concentre l'analyse de Trucost), nous mesurons ici la part de la production d'énergies vertes ou alternatives dans leur mix énergétique total à l'échelle du portefeuille et de son indice. Le but étant de comparer les résultats avec le mix énergétique requis dans un scénario 2 degrés. Cela permet de mesurer l'alignement du portefeuille avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés à horizon 2100.

	Echiquier Major SRI Growth Europe	Indice de référence
Part verte / Part brune (génération d'électricité)		
% GWh venant de sources renouvelables - dites "vertes"	0,0%	26,2%
% GWh venant de sources alternatives	0,0%	22,0%
% GWh venant de sources fossiles - dites "brunes" (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	51,8%
% GWh venant du charbon	0,0%	18,0%
Part brune (extraction)		
% poids activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	9,0%
% chiffre d'affaires venant d'activités extractives (pétrole, gaz, charbon)	0,0%	2,2%
dont : % chiffre d'affaires venant d'activités d'extraction du charbon	0,0%	0,9%
"Actifs échoués" / Stranded assets (extraction)		
Emissions de CO2 embarquées dans les réserves de combustibles fossiles (en t CO2/M€ de CA)	0,0	4 430,1

Source : Trucost - Données 31/12/2019

Le fonds Echiquier Major SRI Growth Europe n'est **exposé ni au secteur minier** ni à celui de la **production d'électricité**. Cela peut s'expliquer en partie par l'exclusion du secteur des énergies fossiles.

Les définitions de part verte et part brune sont disponibles en annexe.

D. **Risques physiques**

Le risque physique résultant du changement climatique est défini par les régulateurs comme pouvant être lié à des événements de court terme dits « aigus » ou à des changements à plus long terme dits « tendanciels » dans les régimes climatiques. Le risque physique peut avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

A ce stade, la mesure et la quantification du risque physique est grandement dépendante des informations fournies par les entreprises concernées. Au sein de notre démarche d'engagement développée ci-après, nous invitons les entreprises à donner davantage d'éléments sur les risques physiques auxquels elles sont exposées, lorsque cela nous semble pertinent.

A noter que le risque physique est fortement lié à l'implantation géographique des sites d'activité de l'entreprise. Le portefeuille d'Echiquier Major SRI Growth Europe investissant principalement dans des entreprises européennes, le risque physique peut apparaître modéré car le continent européen est une des zones les plus faiblement exposées au risque physique. Toutefois, les entreprises présentes dans le portefeuille, au-delà de leur siège en Europe, ont de nombreuses implantations internationales. Le risque physique peut donc s'avérer plus significatif.

Au sein du portefeuille, **UNILEVER** et **PHILIPS** comptent parmi les bons élèves sur la transparence concernant ces aspects. PHILIPS par exemple, effectue une **évaluation de l'exposition moyenne au risque physique sur l'ensemble de ses sites**. Cela lui a permis de mettre en évidence 5 sites de production où le risque d'inondation est considéré comme élevé. Allant plus loin dans son analyse, PHILIPS **évalue les impacts financiers potentiels** de ces risques (prenant en compte la probabilité et la taille) dont le montant avoisineraient 500 000€.

• **Intégration des résultats de l'analyse**

L'ensemble des facteurs présentés ci-dessus sont pris en compte dans notre analyse. Il existe en plus pour ce fonds **une note ESG minimale de 6,5/10**. Le profil ESG est donc déterminant pour l'investissement dans une valeur.

Pour Echiquier Major SRI Growth Europe, le très bon profil ESG (dont les notes ESG sont supérieures à 7,0/10) de **PHILIPS** et **STRAUMANN**, entrés en portefeuille en 2019 a été un facteur déterminant dans notre décision d'investissement.

• **Dialogue actionnarial**

En complément de l'analyse ESG des sociétés, La Financière de l'Echiquier a développé au fil des années une démarche de dialogue actionnarial aboutie, à la fois via l'engagement et le vote aux assemblées générales.

Pour en savoir plus, les documents suivants sont consultables sur le site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « Pour aller plus loin » au sein de la rubrique « Documents LFDE ») :

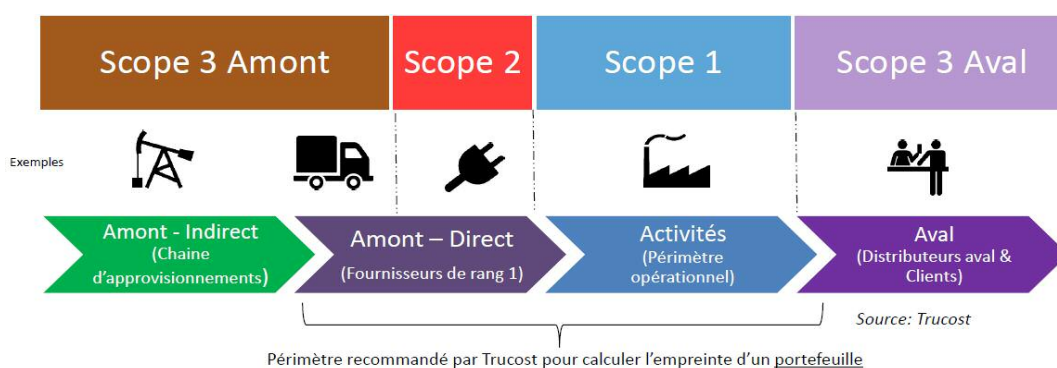
- La politique de vote et d'engagement, permettant de comprendre la manière dont nous appréhendons le sujet.
- Le rapport de vote et d'engagement, donnant le résultat et l'impact de nos activités de dialogue actionnarial.

GLOSSAIRE

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

ISR – Investissement Socialement Responsable [Source AFG] : L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Emissions directes et indirectes prises en compte dans le calcul des empreintes carbone :



Tonnes Equivalent CO2 (t eq CO2) : Méthode de calcul permettant de comparer les gaz à effet de serre en prenant le CO2 comme référence.

⇒ $\text{Tonnes de CO}_2 \text{ d'un gaz} = \text{Quantité du gaz} \times \text{Potentiel de Réchauffement Global du gaz (PRG)}$

Le PRG est un coefficient permettant de comparer l'effet sur le climat d'un gaz à celui du CO2.

Emissions Absolues « détenues » [Source Trucost] : Il s'agit de la méthode de calcul de base servant aux 2 méthodes de mesure d'empreintes carbone détaillées plus bas.

⇒ $\text{Emissions Carbone détenues par titre} = \frac{\text{Emissions scope 1 et scope 2 et 3 amont premier cercle du titre en tonnes d'équivalent CO}_2 \times \text{Encours du titre détenu en portefeuille en millions d'euros}}{\text{Valeur d'entreprise ou Capitalisation boursière du titre en millions d'euros}}$

⇒ $\text{Emissions carbone détenues dans le portefeuille} = \text{Somme des émissions carbone détenues par titre en t eq CO}_2$

Part brune : part de la production électrique générée à partir de sources fossiles, part du portefeuille investie dans l'extraction de combustibles fossiles, part des revenus dérivés de l'extraction de combustibles fossiles et part des revenus dérivés de l'extraction du charbon.

Part verte : part de la production électrique générée à partir de sources vertes (solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie et énergie houlomotrice) et alternatives (nucléaire, biomasse et biogaz).

Stranded Assets [Source Novethic] : Se traduit en français par « actifs échoués » ou « actifs bloqués ». Il s'agit d'une expression employée dans le domaine de la finance pour parler des investissements ou actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution du marché. Cette dévaluation des actifs est principalement liée à des changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques, ce qui rend alors les actifs obsolètes avant leur amortissement complet. Le secteur des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) commence à être touché par ce type de dévaluation.

rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019**

SICAV ECHIQUEUR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL
VARIABLE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR
53, avenue d'Iéna
75116 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV ECHIQUEUR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



SICAV ECHIQUIER

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.



SICAV ECHIQUIER

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



SICAV ECHIQUIER

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

<p><i>Document authentifié par signature électronique</i> Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Frédéric SELLAM</p>

comptes
annuels

BILANactif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	686 186 589,47	597 016 770,67
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	686 186 589,47	597 016 770,67
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	346 384,94	99 792,17
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	346 384,94	99 792,17
Comptes financiers	1 787 176,17	11 325 929,64
Liquidités	1 787 176,17	11 325 929,64
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	688 320 150,58	608 442 492,48

BILAN passif

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	636 086 814,98	566 307 041,32
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	53 389 390,93	41 864 804,27
• Résultat de l'exercice	-1 585 972,90	-75 679,34
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	687 890 233,01	608 096 166,25
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	429 917,57	346 326,23
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	429 917,57	346 326,23
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	688 320 150,58	608 442 492,48

HORS-bilan

31.12.2019

31.12.2018

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 205,30	265,11
• Produits sur actions et valeurs assimilées	10 484 318,12	11 861 816,99
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	10 491 523,42	11 862 082,10
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-92 276,17	-30 277,12
• Autres charges financières	-5 168,82	-7 298,48
Total (II)	-97 444,99	-37 575,60
Résultat sur opérations financières (I - II)	10 394 078,43	11 824 506,50
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-11 304 089,03	-11 028 031,77
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-910 010,60	796 474,73
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-675 962,30	-872 154,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 585 972,90	-75 679,34

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

A – Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.
Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :
 - Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
 - Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
 - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
 - Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
 - Les actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
 - Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
 - Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV à leur valeur probable de négociation.
 - Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
 - Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
 - Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- ### B - Modalités pratiques
- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- France : extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.

• Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

- Asie – Océanie : extraction à 12 h
- Amérique : extraction J+1 à 9 h
- Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30
- France : extraction à 18 h

Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
1	Frais de gestion financière	Actif net	Action A	2,392% TTC max
	Frais de gestion externes à la société de gestion		Action G	1,35% TTC max
			Action I	1% TTC max
			Action IXL	0,70 % TTC max
			Action J	0,75 % TTC max
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)	
3	Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	0,40 % TTC maximum pour les actions	

			Actions A, G, I, IXL	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Action J	15% sur la différence positive entre la performance du compartiment (nette de frais de gestion fixes) et la performance de l'indice

(*) Le compartiment peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2.392 %. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au compartiment.

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 15% TTC de la sur-performance au-delà de l'indicateur de référence
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 15% TTC de la sur-performance du l'OPC par rapport à l'indice. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'indice, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.
- Le calcul de la sur-performance sera effectué pour la première fois à compter du 28/12/2018, par prise en compte d'une valeur liquidative de référence arrêtée à cette même date.
- La période de référence pour le calcul de la commission de surperformance est l'exercice social. A titre exceptionnel, la première période de référence portera sur la période allant du 28/12/2018 jusqu'au 31/12/2019 ;
- Le prélèvement des frais de gestion par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvré du mois de décembre de chaque année. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure au nominal d'origine pour le premier exercice, à la valeur liquidative de début d'exercice pour les exercices comptables suivants.
- En cas de rachat d'action s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux actions remboursées est versée à la société de gestion.

La méthodologie appliquée pour le calcul des commissions de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le fond original, incrémenté de la performance de l'indice choisi. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du compartiment. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du compartiment par rapport à son indice (ou objectif).

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Création de la part IXL le 01/09/2019
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions A, G, I, IXL et J :

Affectation du résultat net : capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées : capitalisation

Événement intervenu au cours de l'exercice

Le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe de la SICAV Echiquier a été créé le 19/03/2019 par fusion-absorption du fonds Echiquier Major SRI Growth Europe.

Cette opération est intervenue dans le prolongement des évolutions réglementaires apportées par French [Routes & Opportunities] Garden permettant la transformation de FCP en SICAV en maintenant l'historique du FCP (le compartiment de la SICAV a conservé le même code ISIN et l'historique des performances),

Ce compartiment de la SICAV Echiquier est donc le prolongement du FCP qui a été absorbé par fusion-addition.

Ainsi, les comptes annuels de de l'exercice clos le 31 décembre 2019 du compartiment sont présentés dans le prolongement des comptes annuels précédents du FCP absorbé. En particulier, les comptes du dernier exercice clos sont présentés sous la rubrique n-1 afin de permettre la comparaison.



2 évolutionactif net

Devise	31.12.2019	31.12.2018
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	608 096 166,25	858 644 918,23
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	221 274 369,20	208 102 012,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-369 213 779,16	-410 448 209,44
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	65 126 288,81	87 830 697,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 439 810,95	-30 913 702,83
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-2 832 524,71	-5 215 882,73
Différences de change	9 882 800,83	3 019 333,48
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	161 906 733,34	-103 722 628,71
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>163 515 828,60</i>	<i>1 609 095,26</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 609 095,26</i>	<i>105 331 723,97</i>
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-910 010,60	796 474,73
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	3 153,58*
Actif net en fin d'exercice	687 890 233,01	608 096 166,25

* Solu de fusion-absorption des FCP Stamina Europe le 22.05.2018 et FCM Real Estate le 02.11.2018

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 787 176,17
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 787 176,17	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	CHF	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	135 066 939,60	62 521 399,16	61 393 811,92	27 504 752,70
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	282,71	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	346 384,94
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Souscription à recevoir	346 384,94
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	429 917,57
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	282 856,56
RACHAT à payer	147 061,01
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Action A / FR0010321828	282 787,789	74 198 722,96	429 875,344	110 811 353,81
Action I / FR0011188275	68 078,324	132 918 927,83	127 565,863	252 462 898,56
Action G / FR0010581728	52 736,125	14 156 718,41	21 535,257	5 939 526,79
Action J / FR0013392404	-	-	-	-
Action IXL / FR0013431871	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321828		-		-
Action I / FR0011188275		-		-
Action G / FR0010581728		-		-
Action J / FR0013392404		-		-
Action IXL / FR0013431871		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321828		-		-
Action I / FR0011188275		-		-
Action G / FR0010581728		-		-
Action J / FR0013392404		-		-
Action IXL / FR0013431871		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
Action A / FR0010321828		-		-
Action I / FR0011188275		-		-
Action G / FR0010581728		-		-
Action J / FR0013392404		-		-
Action IXL / FR0013431871		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010321828	2,39
Action I / FR0011188275	0,69
Action G / FR0010581728	1,17
Action J / FR0013392404	0,42
Action IXL / FR0013431871	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie d'action :	
Action A / FR0010321828	-
Action I / FR0011188275	-
Action G / FR0010581728	-
Action J / FR0013392404	24,52
Action IXL / FR0013431871	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	2 719,13
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 585 972,90	-75 679,34
Total	-1 585 972,90	-75 679,34

Action A / FR0010321828	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 331 296,27	-3 134 640,70
Total	-3 331 296,27	-3 134 640,70
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action I / FR0011188275	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 686 049,71	3 040 792,23
Total	1 686 049,71	3 040 792,23
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action G / FR0010581728	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	59 284,93	18 169,13
Total	59 284,93	18 169,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Action J / FR0013392404	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-11,27	-
Total	-11,27	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2019	31.12.2018
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	53 389 390,93	41 864 804,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	53 389 390,93	41 864 804,27

Action A / FR0010321828	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	33 003 194,28	23 123 606,21
Total	33 003 194,28	23 123 606,21
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action I / FR0011188275	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	18 770 565,72	18 180 047,68
Total	18 770 565,72	18 180 047,68
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action G / FR0010581728	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 615 522,20	561 150,38
Total	1 615 522,20	561 150,38
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action J / FR0013392404	31.12.2019	31.12.2018
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	108,73	-
Total	108,73	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 11 mars 2005.

Devise					
EUR	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Actif net	687 890 233,01	608 096 166,25	858 644 918,23	1 080 855 257,24	1 208 187 116,43

Action A / FR0010321828	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	1 443 495,088	1 590 582,643	1 739 313,253	2 430 806,146	3 135 115,24
Valeur liquidative	293,85	209,92	228,85	208,72	217,48
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	20,55	12,56	16,50	3,54	18,76

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action I / FR0011188275	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	106 269,594	165 757,133	261 349,078	368 750,117	324 745,094
Valeur liquidative	2 285,19	1 604,97	1 716,99	1 534,74	1 566,81
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	192,49	128,02	156,00	56,22	167,03

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

Action G / FR0010581728	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	70 018,433	38 817,565	52 244,806	36 893,248	83 093,053
Valeur liquidative	297,99	210,3	226,88	204,77	211,16
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	23,91	14,92	18,57	5,53	20,03

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action J / FR0013392404	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017	30.12.2016	31.12.2015
Nombre d'actions en circulation	1	1	-	-	-
Valeur liquidative	1 399,47	1 000,00	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	97,46	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2019

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	111 656,00	20 945 571,42	USD	3,04
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	166 824,00	21 053 188,80	EUR	3,06
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	294 045,00	21 406 476,00	EUR	3,11
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	78 902,00	20 806 457,40	EUR	3,02
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	314 891,00	28 262 354,28	GBP	4,11
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	513 791,00	19 714 160,67	EUR	2,87
GB00BD6K4575	COMPASS GROUP PLC	PROPRE	1 163 134,00	25 937 387,29	GBP	3,77
FR0000130650	DASSAULT SYSTEMES	PROPRE	112 068,00	16 423 565,40	EUR	2,39
GB00B19NLV48	EXPERIAN PLC	PROPRE	600 362,00	18 077 090,72	GBP	2,63
US31620M1062	FIDELITY NATIONAL INFORM SVCES	PROPRE	162 644,00	20 153 366,56	USD	2,93
ES0171996087	GRIFOLS SA	PROPRE	662 480,00	20 821 746,40	EUR	3,03
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	1 033 553,00	20 991 461,43	EUR	3,05
IE0004906560	KERRY GROUP A	PROPRE	213 002,00	23 664 522,20	EUR	3,44
IE0004927939	KINGSPAN GROUP PLC	PROPRE	345 962,00	18 837 630,90	EUR	2,74
NL0000009827	KONINKLIJKE DSM NV	PROPRE	173 671,00	20 163 203,10	EUR	2,93
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	318 142,00	13 845 539,84	EUR	2,01
FR0010307819	LEGRAND	PROPRE	244 226,00	17 740 576,64	EUR	2,58
GB00B0SWJX34	LONDON STOCK EXCHANGE	PROPRE	267 380,00	24 449 236,03	GBP	3,55
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	44 635,00	14 500 093,82	CHF	2,11
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	50 894,00	13 436 016,00	EUR	1,95
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	42 396,00	17 560 423,20	EUR	2,55
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	156 510,00	17 075 241,00	EUR	2,48
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	143 039,00	13 785 021,17	CHF	2,00
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	531 557,00	27 504 752,70	DKK	4,00
GB0007099541	PRUDENTIAL PLC	PROPRE	1 305 315,00	22 316 104,48	GBP	3,24

ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	872 254,00	18 744 738,46	EUR	2,72
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	1 185 788,00	26 632 798,48	EUR	3,87
GB00BVFNZH21	ROTORK PLC	PROPRE	4 054 266,00	16 024 766,80	GBP	2,33
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	222 528,00	26 774 568,96	EUR	3,89
CH0012280076	STRAUMANN HOLDING (NAMEN)	PROPRE	19 574,00	17 110 416,84	CHF	2,49
FR0000051807	TELEPERFORMANCE SE	PROPRE	133 841,00	29 097 033,40	EUR	4,23
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	121 540,00	17 125 867,33	CHF	2,49
NL0000388619	UNILEVER NV	PROPRE	291 047,00	14 910 337,81	EUR	2,17
US92826C8394	VISA INC-A	PROPRE	121 240,00	20 294 873,94	USD	2,95
Total Action				686 186 589,47		99,75
Total Valeurs mobilières				686 186 589,47		99,75
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-147 061,01	EUR	-0,02
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	0,00	1 786 893,46	EUR	0,26
	BANQUE USD BPP	PROPRE	0,00	282,71	USD	0,00
	SOUS RECEV EUR BPP	PROPRE	0,00	346 384,94	EUR	0,05
Total BANQUE OU ATTENTE				1 986 500,10		0,29
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-223 266,00	EUR	-0,03
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-6 198,03	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-53 367,77	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-0,24	EUR	-0,00
	PRCOMVARIABLE	PROPRE	0,00	-24,52	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-282 856,56		-0,04
Total Liquidités				1 703 643,54		0,25
Total ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE				687 890 233,01		100,00